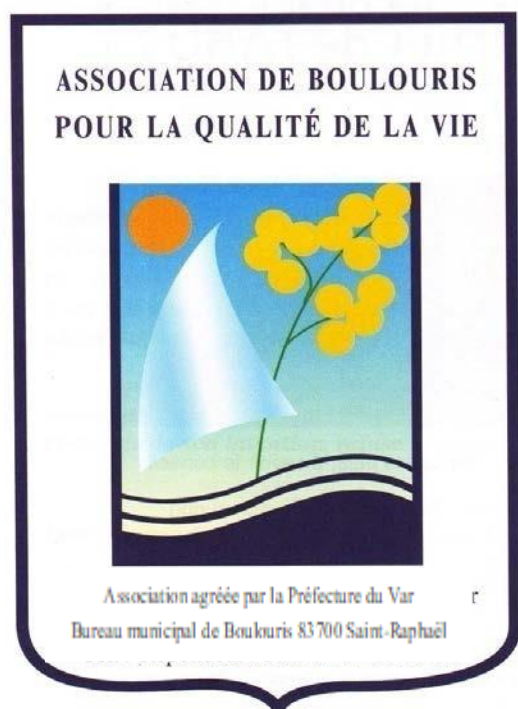




Juin 2025

BULLETIN D'INFORMATION

No 124

L'association (novembre 2024)	2
Le mot de la Présidente	3
Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2025	4
Formulaires	
Questions au Maire et à ses adjoints	5
Pouvoirs	7
Situation de trésorerie	9
Les Commissions ont la parole	
Environnement	10
Urbanisme	11
Communication	11
Sécurité/Circulation	11
Infos	15
Pratique	16

L'association (Janvier 2025)

Bureau et administrateurs

Présidente	Françoise Tetaz
Vice-présidente	Annie Pascal
Trésorier	Gilles Maison
Secrétaire	
Secrétaire adjointe	Jaqueline Doukali
Présidente d'honneur	Françoise Thomas

Administrateurs (hors bureau)

Mesdames	Messieurs
Marie-Françoise Bouchet	Jean-Louis Chabanas
Catherine Blondel	Patrick Fresnais
Danièle Mistral	Frédéric Blondel
Caroline Maison	

Conseillers

Mesdames	Messieurs
Élodie Fresnais	
Josette Guerrin Historienne de l'association	

Délégués de Secteur

1	Mme Mistral
2	M. Blondel
3	Mme Guillaud
4	Mme Blondel
5	Mme Bouchet
6	Mme Doukali
7	Mme Doukali
8	Mmes Flavigny, Tetaz

Le mot de la Présidente

Bientôt notre assemblée générale.

Seront entre autres à l'ordre du jour :

La fibre et la téléphonie mobile

Les aménagements à l'étude dans Boulouris

La révision du PLU

Les transports

...

Les élus seront présents pour en discuter avec vous.

Cette année a été pour l'ABQV l'année du renouveau. De jeunes retraités désireux de s'investir nous ont rejoints, ils vont apporter leur énergie et leur dynamisme. Les anciens restent pour transmettre. Les échanges avec nos élus ont été constructifs.

Je suis donc confiante en l'avenir de l'association. Nous allons pouvoir peu à peu reprendre toutes nos activités. Notre association a plus que jamais raison d'être !

Françoise TETAZ





Association de Boulouris pour la Qualité de la Vie

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE 2025 Le samedi 14 juin à 16h salle Laforest à Boulouris

ORDRE DU JOUR:

≈16h Début séance

- quorum ,nomination président séance, secrétaire
- rapport moral de la Présidente
- rapport financier
- Cotisation 2026
- élection des administrateurs

16h30 accueil de M. Masquelier maire de Saint-Raphaël et des personnalités

- rapport des commissions et questions aux élus
- intervention de M. le Maire
- questions des adhérents aux élus

L'apéritif traditionnel clôturera cette assemblée générale

En cas d'impossibilité, veuillez compléter votre pouvoir ci-inclus et nous le faire parvenir par courrier, ou par l'intermédiaire de la personne de votre choix.

* **Elections** : conformément à l'article XIV du règlement intérieur, le bureau a établi la liste des candidats aux postes d'administrateurs :

En vertu de notre règlement intérieur (article XIV), nous ne garantissons pas qu'une réponse soit systématiquement donnée à toute question posée.

Important

L'élection des administrateurs est le moyen d'assurer le fonctionnement de notre association en élisant ou réélisant pour deux ans des bénévoles qui vont se dévouer à la cause de la qualité de la vie à Boulouris, notre village.

Nous serions ravis d'accueillir en tant que conseillers de la présidente de nouvelles personnes qui désireraient s'investir dans la défense de notre quartier. Ils trouveront au sein de nos différentes commissions les sujets et les équipes leur permettant d'apporter efficacement leur contribution.

Les questions-réponses se passent avec M. Maire et ses adjoints. Sans contrainte, vous pouvez évoquer les sujets concernant la qualité de la vie à Boulouris. N'hésitez pas à nous soumettre vos questions ou vos préoccupations ! Elles pourront alimenter notre futur programme d'action.

Vous pouvez utiliser les moyens suivants :

- Par courriel : abqv@orange.fr
- En utilisant le formulaire suivant que vous pouvez nous envoyer par courrier, (Bureau municipal de BOULOURIS, 50 Bd des Mimosas 83700 BOULOURIS), ou le déposer à la permanence du Lundi matin, ou dans la boîte à lettres de l'association.



NOM : Prénom :

Adresse : Téléphone :(facultatif)

Aimerait voir évoqué lors de l'Assemblée Générale statutaire du 14 juin 2025

Boulouris le : Signature :

AG 2025

Pouvoir Assemblée Générale du 14 juin 2025

Si vous ne pouvez être présent, nous vous remercions de remplir ce pouvoir et de :

- Le déposer à la permanence du Lundi matin
- Soit le retourner à l'association (Bureau municipal de BOULOURIS 50 Bd des Mimosas 83700),
- Soit le déposer dans la boîte aux lettres de l'association
- Soit le confier à la personne de votre choix

Je soussigné : Nom : Prénom :

Adresse :

Membre de l'Association de Boulouris pour la Qualité de la Vie, donne à :

M. Mme :

Pouvoir de me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire du 14 Juin 2025, de participer au vote, et de prendre toute décision utile en mon nom.

Je suis à jour de ma cotisation 2025

☆☆☆ *Mention manuscrite obligatoire : « bon pour pouvoir »*

Boulouris le : 2025

**** Signature

ATTENTION

Afin de pouvoir participer aux votes de l'assemblée générale, ou de vous y faire représenter, vous devez être à jour de vos cotisations. (Le règlement est encore possible à l'entrée de la salle dès 15h30).

** S'il y a à ce sujet erreur de notre part, veuillez-nous en excuser et nous le signaler en précisant la date de votre paiement, ainsi que ses modalités (chèque ou espèces)

Situation de trésorerie

ABQV

Compte de Résultats 2024

ASSOCIATION BOULOURIS QUALITE DE LA VIE

RESULTATS 2024

TRESORERIE 31/12/2024

BANQUE : 2413,25
CAISSE ; 50,00

RECETTES

COTISATIONS ADHERENTS ET DONS : 5500,77

DEPENSES

Frais postaux : 139,92
Assurance : 392,69
Animations : 693,42
Abonnements Orange : 604 ,80
Abonnement Var Matin : 467,12
Frais bancaires : 156,00
Repas annuel : 990,00
Bulletins ; 858,05

TOTAL ; 3666,93

Les commissions ont la parole

➤ Environnement

- **Feux : nous sommes en période rouge** : La période **ROUGE** (risque très fort) du 1er juin au 30 septembre, ainsi que tout autre jour de l'année lorsque le vent souffle à plus de 40 km/h : emploi du feu est interdit, (A titre indicatif, un vent de 40 km/h est caractérisé par le balancement des grosses branches et des fils électriques, ou lorsque les jeunes arbres sont agités).
- **Arrosages : nous sommes en alerte renforcée**
- **Pourquoi il faut arrêter de brûler les déchets verts Var Matin** : "Brûler 50 kg de végétaux produit jusqu'à 900 fois plus de particules fines qu'un trajet de 20 km à la déchèterie avec une voiture diesel" *Atmosud Paca*
Grâce aux interventions de M.Cordina le problème signalé (voir bulletin 119) est en voie de résolution par des travaux qui vont être engagés sur l'Epinette
- Pour rappel les réseaux pluviaux sont très souvent en mauvais état nous en ferons l'inspection et n'hésitez pas à nous informer si vous constatez des dysfonctionnements.
- **Frelons asiatiques Saint-Raphaël**
Si vous constatez la présence de nids de frelon il vous faut contacter Esterel Cote d'Azur au **0800104011**. Ne contactez pas des entreprises privées donc payantes le service proposé est gratuit



Cette photo est le résultat de 3 jours de pose d'un piège. J'en avait posé une dizaine au total plus de 50 frelons tués la plupart étant de futures reines donc 50 nids non construits. Jevous laisse imaginer si tout le monde faisait ce même geste...

➤ Urbanisme

La révision N° 2 du PLU a été arrêtée au Conseil Municipal du 11 avril 2025.

Les pièces du dossier sont accessibles sur le site de la ville. Les documents sont nombreux et souvent très différents du PLU actuel.

Nous vous en présenterons lors de la prochaine AG les nouveautés.

L'enquête Publique devrait avoir lieu cet été (août).

Les réunions prévues avec les commerçants et les associations sur l'aménagement de la place Saint-Jean qui devaient se tenir lundi 26 mai ont été reportées à une date ultérieure.

À noter :

Nous avons rencontré M. le Maire qui nous a dit que l'aménagement de la place Saint-Jean n'est pas prévu pour l'immédiat.

La Commission Communale pour l'Accessibilité n'a pas été consultée. Or dans le rapport de la séance du 9 janvier elle exprime le souhait d'augmenter le nombre de places de parking !

De même il serait bon de consulter les forains qui souhaitent conserver l'accès à leur véhicule.

➤ Communication

• Rappels

○ Accès au site :

Nous avons mis en place un système permettant de limiter l'accès à l'espace adhérents. Il se peut que vous ayez réglé votre cotisation mais que nous n'ayons pas encore pu suivre. N'hésitez pas à nous joindre par mail ou téléphone.

○ D'autre part pour les règlements par virements :

N'oubliez pas de nous faire parvenir votre fiche de cotisation dûment remplie par courrier ou par mail !

➤ Sécurité

L'ABQV a assisté à la Commission Communale pour l'Accessibilité. En voici le compte rendu :

Compte rendu de la séance du 9 janvier 2025

Introduction

La Commission Communale pour l'Accessibilité s'est réunie le 9 janvier 2025 sous la présidence de Monsieur Fabrice Morenval, Conseiller Municipal délégué à la Politique de l'Autonomie et de l'Accessibilité. Cette réunion a permis de rassembler les élus, les associations de personnes en situation de handicap, les institutions médico-sociales et les services techniques de la commune afin d'établir un état des lieux de l'accessibilité, d'analyser les actions en cours et de définir les priorités à venir.

Après un tour de table de présentation, les échanges ont porté sur plusieurs thématiques majeures, notamment la voirie et les espaces publics, l'accessibilité des transports en commun, les établissements recevant du public, les équipements de loisirs adaptés ainsi que l'accessibilité des commerces et des services de santé. L'objectif principal de cette rencontre était de dresser

un bilan des avancées réalisées et d'identifier les améliorations nécessaires pour garantir une accessibilité optimale aux personnes en situation de handicap.

État des lieux et enjeux de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Monsieur Cosson, représentant du bureau d'études ACCECIAA, a présenté les résultats de l'actualisation du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (P.A.V.E) . L'audit réalisé en 2024 a porté sur 45 kilomètres de voirie, soit environ 85 kilomètres de cheminement audités, et a permis d'évaluer plusieurs aspects essentiels de l'accessibilité urbaine. L'étude a pris en compte les réglementations et normes en vigueur, les nouvelles obligations du CNIG et de l'Etat issus de la Loi d'orientation des Mobilités, les recommandations du CEREMA, ainsi que les besoins spécifiques des différents types de handicap.

L'analyse a révélé que 78% des cheminements présentaient une pente conforme, tandis que 22% affichaient des inclinaisons supérieures aux 5% réglementaires, rendant la circulation difficile pour les personnes à mobilité réduite. Concernant la largeur des trottoirs, 14 kilomètres ne possèdent pas d'aménagements dédiés, tandis que sur les 71 kilomètres restants, 82% sont conformes avec une largeur supérieure à un mètre quarante. En revanche, 16% présentent une largeur insuffisante, comprise entre 0,90 mètre et 1,40 mètre, et 2% sont jugés totalement impraticables avec une largeur inférieure à 0,90 mètre.

L'état des revêtements a également été passé en revue. Si 45% des surfaces sont en bon état, près d'un quart des cheminements présentent des dégradations entraînant des difficultés d'usage, et 0,28 % des revêtements sont jugés dangereux. L'absence de bandes d'éveil à la vigilance constitue un problème majeur, avec 72% des traversées piétonnes qui n'en sont pas équipées. De plus, 37% des abaissements de trottoirs dépassent les deux centimètres réglementaires, rendant leur franchissement difficile pour les personnes en fauteuil roulant.

Les échanges ont permis de soulever plusieurs problématiques. Jean-Marc Pedrona a notamment insisté sur le fait que les abaissements de trottoirs mal conçus pouvaient présenter des risques de chute. Il a également mis en avant la nécessité d'installer des dispositifs pour sécuriser les espaces situés sous les escaliers et d'améliorer la visibilité des panneaux de signalisation en raison de la végétation débordante. Plusieurs intervenants ont insisté sur l'urgence de ces mises aux normes et sur la nécessité de poursuivre les investissements afin de garantir une meilleure accessibilité des espaces publics.

Dans l'attente de la parution d'une nouvelle norme, la problématique liée au choix du dispositif de guidage (bande d'aide à l'orientation) sur les passages piétons est en cours d'étude. Il est proposé d'aborder ce point particulier autour d'un groupe de travail spécifique.

Le service prévention des risques inondations sera sollicité au besoin selon les futurs aménagements et la cartographie des risques.

Accessibilité des transports et des infrastructures de mobilité

L'accessibilité des transports a constitué un autre sujet central de discussion. Un audit spécifique a été réalisé par Esterel Côte d'Azur Agglomération pour la ligne Agglo Bus numéro quatre afin d'évaluer son niveau d'accessibilité et d'identifier les améliorations nécessaires. L'absence de systèmes d'annonces sonores a été particulièrement pointée du doigt par plusieurs participants, rendant l'utilisation des transports en commun très compliquée pour les personnes malvoyantes.

La proposition d'installer le système PYSAE (*Gestion Intelligente des Réseaux de transport*) permettant de guider les voyageurs grâce à des annonces audio en temps réel, a été évoquée. Il a également été souligné que certains chauffeurs avaient tendance à couper le son des annonces dans les bus, ce qui constitue un obstacle supplémentaire pour les usagers en situation de

handicap. Cette information sera transmise au service compétent d'Esterel Côte d'Azur Agglomération.

Accessibilité des établissements recevant du public et actions en cours

Madame Morand a présenté l'état d'avancement de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), déposé en 2016 et couvrant une centaine d'établissements recevant du public. De nombreux travaux ont déjà été réalisés, notamment sur les écoles, les mairies annexes et les salles polyvalentes. Toutefois, plusieurs projets sont encore en cours, notamment pour les équipements sportifs et culturels.

Le dispositif ACCEO, destiné à faciliter les démarches des personnes sourdes et malentendantes, a été installé dans les principaux établissements recevant du public. Cependant, il reste encore peu utilisé par les usagers, ce qui pose la question de la nécessité d'une meilleure communication sur son existence et son utilité. Il a également été suggéré d'équiper certains bâtiments de bornes de guidage pour les personnes souffrant d'une déficience visuelle et d'intensifier les formations des agents municipaux afin de les sensibiliser à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Développement des loisirs et des équipements sportifs adaptés

Les actions menées en faveur de l'accessibilité des loisirs ont été mises en avant au cours de la réunion. L'accès aux plages adaptées fonctionne bien, notamment grâce au dispositif Handiplage mis en place chaque été sur les plages d'Agay et de Beaurivage.

Le Handigolf continue également de se développer, tout comme le nautisme adapté sur le site de Santa Lucia, qui bénéficie du soutien financier du département.

Un projet ambitieux visant à créer un parcours de santé accessible aux personnes à mobilité réduite a été présenté. Cet espace permettra aux personnes valides et en situation de handicap de pratiquer une activité physique ensemble.

Amélioration de l'accessibilité aux services de santé et aux commerces

L'accessibilité des services de santé a également été abordée avec un focus sur l'accueil des patients en situation de handicap à l'hôpital CHI Bonnet. Des efforts sont en cours pour améliorer leur prise en charge, notamment par la mise en place d'une charte spécifique garantissant un accueil adapté.

L'accessibilité des commerces a fait l'objet d'un travail de sensibilisation mené en partenariat avec l'association des commerçants ARCOR. Cette démarche vise à encourager les professionnels à adapter leurs établissements et à se conformer aux normes en vigueur pour garantir un accès universel aux services proposés.

Présentation du Point Handicap par Mme GURIERRI :

Le Point Handicap est un service dédié aux familles d'enfants mineurs porteurs de handicap. Il accueille, soutient et accompagne les familles confrontées au handicap de leur enfant et propose de nombreuses actions à destination de ce public spécifique (voir plaquette en pièce jointe).

Conclusion et perspectives

La réunion a permis de constater les avancées réalisées dans plusieurs domaines, notamment sur l'accessibilité de la voirie, des établissements recevant du public et des équipements de loisirs. Cependant, plusieurs points d'amélioration subsistent, notamment en matière de mise en conformité des trottoirs, d'accessibilité des transports et de sensibilisation des acteurs locaux.

La nécessité d'une communication renforcée sur les dispositifs existants a été soulignée, notamment pour encourager l'utilisation des outils mis en place dans les établissements recevant du public. La prochaine commission, prévue au cours de l'année 2025, permettra de suivre l'avancée des projets en cours et d'adapter les actions en fonction des besoins identifiés.



Pêlemêle

Info

Question

Réponses

- Un nouveau service de l'ECAA a ouvert pour les **frelons asiatiques** (plaquette en mairie)
N° vert : 0 800 10 40 11
- **Des composteurs** ont été mis en place dans le jardin Laforest (cela fonctionne très bien), nous en sommes au troisième composteur depuis le début de l'année,
- **Pour tout envoi postal pour l'association** bien préciser : ABQV – bureau municipal de Boulouris- 50 Boulevard des mimosas – Boulouris – 83700 SAINT-RAPHAËL*
- **Rappel** : À partir du 2 janvier 2025, des évolutions dans les fréquences et les jours de collecte des ordures ménagères auront lieu dans tous les quartiers raphaëlois. Cette optimisation vise à améliorer la qualité du service rendu tout en réduisant son empreinte écologique.

Calendrier de collecte des déchets à compter du 2 janvier 2025

Ordures ménagères

Emballages ménagers

Ordures ménagères

Emballages ménagers

HIVER	Secteurs Valescure / Boulouris / Agay / Le Dramont / Le Trayas / Anthéor		Secteurs Valescure / Boulouris / Agay / Le Dramont / Le Trayas / Anthéor	
	Porte à porte	Immeubles et collectifs	Porte à porte	Immeubles et collectifs
L			X	X
M		X		
M				
J			X	X
V	X	X		
S				
D				

ÉTÉ	Secteurs Valescure / Boulouris / Agay / Le Dramont / Le Trayas / Anthéor		Secteurs Valescure / Boulouris / Agay / Le Dramont / Le Trayas / Anthéor	
	Porte à porte	Immeubles et collectifs	Porte à porte	Immeubles et collectifs
L			X	X
M	X	X		
M				
J			X	X
V	X	X		
S				
D				

Pratique

Nous joindre ?: 04 94 83 23 72



Nous écrire ?: Bureau municipal de Boulouris 50 Bd des Mimosas 83700 Saint-Raphaël

ou par courriel abqv@orange.fr

Tous les Lundis de 10h à 11h

Bureau de l'association de Boulouris au 1^{er} étage au-dessus de la poste

- Un administrateur peut vous renseigner, vous conseiller
- Vous pouvez consulter des documents relatifs aux jardins, à l'environnement, à l'urbanisme

Nous comptons sur votre apport :

avis, suggestions, documents, ..., tout ce qui peut nous aider à atteindre nos objectifs communs.

Nous vous attendons ...

Rappel :

L'assemblée générale de 2024 a maintenu la cotisation annuelle (année calendaire) à 25€ par famille. Une majoration de 5€ est appliquée pour les personnes qui ont demandé de recevoir le bulletin par la poste.

Règlement par chèque ou virement (de préférence) ou en espèces

Règlement par virement : n'oubliez pas de remplir votre feuille de cotisation

Précisez votre nom et l'objet du virement (cotisation 20xx)

IBAN FR76 3000 3019 1900 0372 7500 162

Marchés : Esplanade Saint-Jean le lundi matin

Les encombrants :

Renseignements : Mairie 0494197140-Pizzorno 0498118340-Déchetterie 0494405920

Les Vendredis 13 juin, 11 juillet, 8 août, 12 septembre, 17 octobre, 21 novembre, 19 décembre :

Quartier Estérel Plage - Logis de l'Aspé - Péguière - Boulouris.

Délimité à l'ouest par le boulevard du Maréchal Juin, l'avenue de Villepey, l'avenue Terres Gastes et le boulevard de l'Aspé. Délimité au nord par le rond-point des Collines, le boulevard Baudino à l'intersection du boulevard du Cerceron. Délimité à l'Est par le boulevard de l'Aspé, l'avenue Lagrange, la rue R.Blanchard, l'avenue du Grand Défends et le CREPS de Boulouris. Délimité au sud par tout le long de la SNCF, la plage de la Pescade, la mer et la plage de la Péguière

Les Samedis 14 juin, 2 juillet, 9 août, 13 septembre, 18 octobre, 22 novembre, 19 décembre :

Quartier Aiguebonne - le Dramont - Agay - Anthéor - Le Trayas.

(tout l'est de la commune à partir du boulevard de la Mer à Boulouris)

Délimité à l'ouest par la plage de la Pescade, la route des Carrières, le Dramont, Agay, l'avenue du Gratadis (jusqu'au Grenouillet) et Anthéor. Délimité au nord par les Roches Rouges et la route des Calanques. Délimité à l'Est par la route des Calanques. Délimité au sud par la mer

Il est demandé aux personnes désirant être débarrassées des objets encombrants (monstres) de bien vouloir faciliter le ramassage en les déposant entre **la veille du ramassage à partir de 18 heures et le jour du ramassage jusqu'à 6h00**** en fonction de la localisation de leur domicile. Les objets encombrants seront déposés en ordre, en bordure de la chaussée.

Sont autorisés : appareils électroménagers, sommiers, matelas, vélos, mobilier, canapés, fauteuils, ...

Sont interdits : les pneus, batteries, végétaux, produits toxiques, produits liquides, produits issus de travaux, matériaux de construction

****Vous pouvez être verbalisés si vous sortez vos encombrants en dehors de cette plage horaire**

Association de Boulouris pour la Qualité de la Vie Bureau municipal de Boulouris 83700 SAINT-RAPHAËL

Site : abqv.fr courriel : abqv@orange.fr